



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du 17 septembre 2018

Délibération n° 2018-2928

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Contrat de délégation de service public de stationnement parc Gare Part-Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 8

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Veron

**Président** : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 28 août 2018

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mercredi 19 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Brugnera, Burillon, Burriland, MM. Butin, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mmes Corsale, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneire, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, MM. Sécheresse, Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Brumm), Galliano (pouvoir à M. Grivel), Barral (pouvoir à M. Vial), Blachier (pouvoir à M. Bernard), Buffet (pouvoir à M. Cochet), Cachard (pouvoir à Mme Ait-Maten), Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Coulon (pouvoir à Mme Gailliot), Mme Crespy (pouvoir à Mme Basdereff), MM. Devinaz (pouvoir à M. Bret), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Hamelin (pouvoir à M. Guillard), Mmes Reveyrand (pouvoir à Mme Gandolfi), Servien (pouvoir à M. Vaganay).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

**Conseil du 17 septembre 2018****Délibération n° 2018-2928**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Contrat de délégation de service public de stationnement parc Gare Part-Dieu - Société Lyon parc auto (LPA) - Avenant n° 8**

service : Direction générale déléguée aux territoires et partenariats - Mission modes de gestion et délégation de service public

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 23 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Il est proposé au Conseil d'adopter un avenant n° 8 à la convention de délégation de service public (DSP) du parc de stationnement Gare Part-Dieu.

**I - Contexte**

Par contrat en date du 1<sup>er</sup> juin 1992, la Métropole de Lyon a confié à la société LPA la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement souterrain situé rue Villette à Lyon 3<sup>e</sup> (parc "Gare Part-Dieu").

Ce contrat a fait l'objet de 7 avenants dont un avenant n° 3 en date du 16 mars 2001 ayant eu pour objet d'étendre la mission du délégataire à la gestion de 2 zones de stationnement dit "courte durée" :

- d'une part, de la zone située sous les hôtels Athéna et Mercure (côté ouest) comprenant 76 places,
- d'autre part, de la zone située place de Francfort (côté est) comprenant 112 places.

Cette extension de mission était justifiée par la nécessité de prendre en compte un besoin de stationnement de courte durée induit par la dépose des voyageurs.

**II - Projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) Lyon Part-Dieu**

Plusieurs composantes du projet de réaménagement du PEM Lyon Part-Dieu affectent les zones de stationnement "courte durée" :

- d'une part, un réaménagement des espaces publics, dont la place de Francfort, impactant la zone de stationnement "courte durée" "côté est",
- d'autre part, les travaux menés place Charles Beraudier impactant la zone de stationnement "courte durée" "côté ouest" puisque les immeubles abritant les hôtels Athéna et Novotel (ex-Mercure) sont amenés à être démolis au 3<sup>ème</sup> trimestre 2018.

S'agissant de la place de Francfort, un avenant n° 7 en date du 27 septembre 2017 est venu suspendre temporairement l'exploitation de la zone de stationnement le temps de la réalisation des travaux de réaménagement.

### III - Objet de l'avenant n° 8

Le présent avenant n° 8 a pour objet d'entériner :

- la réouverture du parc de stationnement "courte durée" "côté est" situé place de Francfort avec 55 places de stationnements ; les travaux étant achevés depuis le 29 mai 2018,
- la fermeture définitive du parc de stationnement "courte durée" situé "côté ouest".

Ces modifications apportées aux conditions d'exécution du contrat sont sans impact sur les dispositions financières du contrat qui resteront inchangées ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

#### DELIBERE

**1° - Approuve** l'avenant n° 8 de la convention de DSP du parc de stationnement Gare Part-Dieu à passer entre la Métropole et la société LPA.

**2° - Autorise** monsieur le Président à signer ledit avenant ainsi que tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 septembre 2018.**

.